

# Le Monde

## Le sous-sol parisien est fragilisé par de nombreuses galeries

Article paru dans l'édition du 18.02.03

**A Paris, l'effondrement d'une cour d'école désorganise la vie du quartier**

**A** PARIS, égouts, métro, canalisation sont construits dans un sous-sol plutôt fragile. Avec le gypse et le calcaire, le sous-sol parisien offre une richesse géologique, qui a permis en grande partie la construction de son habitat. Alors que le calcaire grossier reste localisé dans les arrondissements du sud de la capitale, le gypse, lui, se trouve essentiellement dans le nord de la ville.

Le calcaire grossier, recherché dans les carrières, a été utilisé pour la construction dans les 5e, 6e, 12e, 13e, 14e, 15e, et 16e arrondissements, soit sur une superficie de 770 hectares. Une fois l'exploitation d'un site terminée, celui-ci était sommairement rebouché, laissant au fil des siècles une multitude de cavités et de galeries.

### **Carrières de calcaire**

Le travail d'exploitation du calcaire se faisait le plus souvent sur trois étages. La hauteur d'un étage de galerie pouvant varier de 1 à 3 mètres. Ces galeries de calcaire, qui restent toutes accessibles, forment aujourd'hui un circuit de 280 kilomètres sous Paris.

Si les galeries de calcaire des 15e, 14e, 5e, et 6e arrondissements communiquent entre elles, celles situées sous le 16e, le 13e et le 12e, autour du quartier Daumesnil, forment des zones indépendantes.

Quant au gypse, il se situe principalement dans les 5e, 18e, 19e et 20e arrondissements, sur près de 65 hectares. Les galeries de gypse ne sont plus accessibles. Elles ont été le plus souvent remblayées mais des vides résiduels peuvent subsister. A la différence des galeries de calcaire, la hauteur de celles de gypse pouvait atteindre de 8 à 17 mètres de hauteur.

### **Sous surveillance**

Enfin, le sous-sol parisien comprend, dans la partie nord de la capitale, une zone de dissolution du gypse antéludien pouvant créer des bulles d'air dont le volume peut atteindre plusieurs mètres cubes. Ce phénomène est provoqué par des variations de niveau des nappes phréatiques. Cette zone, qui s'étend au-delà de la capitale en Seine-Saint-Denis couvre une superficie de 7 737 hectares.

Le sous-sol parisien est placé sous la surveillance de l'Inspection générale des carrières (IGC) qui, depuis 1777, en conserve la mémoire et en assure la surveillance. Une des premières mesures de cette institution a été d'interdire l'extraction de tous les matériaux de construction du sous-sol parisien : un arrêté royal de 1779 a interdit l'extraction des pierres dans Paris intra-muros.

Mais ce n'est qu'en... 1967 que cette interdiction deviendra effective. Depuis, le dispositif a été étendu aux départements voisins des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis.

P/

**Dominique Buffier**